CQP RESPONSABLE DE SALON DE COIFFURE

- **Objectifs généraux**

  Accompagner le développement et la pérennisation des salons de coiffure dans un contexte accru de cessions, transmission et reprises d'entreprises.
  répondre aux enjeux de professionnalisation des futurs dirigeants et de leurs collaborateurs.
  Permettre un meilleur accès à la promotion sociale et professionnelle des salariés afin d'accompagner leur évolution de carrière et leur "projet de vie".
  Permettre d'anticiper les évolutions à venir du métier et de la branche.

- Accessibilité par formation initiale : oui
- Accessibilité par contrat d'apprentissage : oui
- Accessibilité par formation continue : oui
- Accessibilité par contrat de professionnalisation : oui
- Accessibilité par la VAE : oui
- Inscription au RNCP
- Commentaires publics, pré- requis

  Pré- requis : BP ou CAP coiffure et 3 ans d'expérience professionnelle, Bac pro, diplôme de niveau 4 ou 3.

- **Débouchés**

  Le responsable de salon de coiffure stimule et motive son équipe, gère l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions afin d'appliquer la politique commerciale définie par le chef d'entreprise. Il exerce ses responsabilités de manière autonome mais avec l'obligation d'en rendre compte suivant une fréquence déterminée en collaboration avec son supérieur hiérarchique. Il doit être capable de mettre en œuvre les stratégies définies avec, et par le chef d'entreprise, afin de réaliser les objectifs assignés à l'établissement.

- **Contenu de la formation**

  Domaine 1 : Encadrer, gérer et former une équipe (60 heures).
  Domaine 2 : Organiser le travail (44 heures).
  Domaine 3 : Superviser les activités du salon (30 heures).
  Domaine 4 : Maîtriser la gestion commerciale (59 heures).
  Domaine 5 : Communiquer (26 heures).
  Domaine 6 : Définir son style de management (21 heures).

- **Durée de la formation**

  240 heures sur 10 mois.